



...

d'autres simplement les cannabinoïdes de synthèse (comme à New York). Quant aux malades, ils doivent parfois disposer d'autorisations nominatives très contraignantes...

DÉPENDANCE

Car malgré ses effets bénéfiques, le cannabis reste une drogue. Pas de celles dont on peut faire une overdose, mais de celles qui, à doses régulières, minent la santé psychique des usagers. Contrairement à sa réputation, elle génère une certaine addiction. Selon le neurobiologiste Pier-Vincenzo Piazza, directeur du Neurocentre Magendie de l'Inserm à Bordeaux, "9 % des personnes qui prennent du cannabis une fois vont sentir le besoin de recommencer". La dépendance est donc beaucoup plus faible que celle générée par la nicotine. Ils sont 32 % à ressentir une addiction dès le premier essai. Mais pour le scientifique, le danger du cannabis est ailleurs. "On devrait plus se méfier du cannabis. C'est une drogue qui rend tellement zen que les consommateurs ne s'inté-

ressent plus à rien. Elle conduit à un syndrome de démotivation chronique particulièrement nocif chez les jeunes." En plus, elle nuit aux neurones. En 2012, une enquête menée sur plus d'un millier de jeunes Néo-Zélandais par Madeline Meier de l'université de Duke (États-Unis) concluait que les personnes ayant régulièrement consommé du cannabis à l'adolescence avaient perdu en moyenne huit points de quotient intellectuel (QI). Et sa nocivité ne s'arrête pas là. Depuis 2007, plusieurs études suggèrent que la consommation de cannabis facilite l'apparition de la schizophrénie, une maladie mentale qui se manifeste par des hallucinations (le plus souvent, le malade entend des voix), un sentiment de persécution et de manipulation. Prévenir les effets nocifs du cannabis chez les personnes saines, mais tirer parti de ses effets bénéfiques sur les malades, voilà donc la difficile équation que doivent résoudre les législateurs actuellement. On comprend dès lors pourquoi la cause du cannabis médical avance très doucement en France.

Et dans la Caraïbe ?

Les Caraïbes sont un haut lieu de production et de trafic de cannabis. Le climat y est idéal pour faire pousser une herbe de qualité et nombreux sont les producteurs, notamment à la Jamaïque, St-Vincent, Trinidad et Tobago, Guyana. Conséquence, un taux de consommation record ! En 2014, une étude menée par l'université des Antilles montre que les eaux usées de l'aire urbaine de Fort-de-France contiennent 35 fois plus de résidus de cannabis que la moyenne mondiale ! Pourtant, comme le précise Romain Cruse, géographe à l'université des Antilles : "La consommation est en principe interdite sur tout l'arc antillais. En Jamaïque, la loi évolue vers une ouverture du marché du cannabis médical mais les freins sont encore très forts." Et si la production et le commerce y ont longtemps été illégaux, plusieurs îles lorgnent aujourd'hui sur les revenus faramineux promis par le commerce légal de cannabis destiné aux malades. Puerto Rico a d'ores et déjà mis en place l'arsenal législatif pour lancer cette activité économique. L'île pourrait être bientôt suivie par Saint-Vincent et la Jamaïque.

© ISTOCKPHOTO